

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

| | |
|--|--|
| Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD | Domaine Prioritaire : Relèvement Communautaire |
| Ministère de tutelle : | Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme |
| Titre du projet : | Promotion du rôle des petites et micro entreprises (PBF/BDI/A-6) |
| Couverture géographique | Tout le pays |
| Budget approuvé | USD 500.000 |
| Décision de transfert de fonds par NY | février 2008 |
| Date de démarrage : 23 mai 2008 | Date prévue pour la clôture du projet : 22 mai 2009 Nouvelle date : 31 juillet 2009 |
| Retard par rapport à la date de clôture initiale : 2 mois | Commentaires : Le Ministère de tutelle a trouvé l'espace durant le mois de mai et les ateliers se sont terminés le 20 mai |

Réalisations quantitatives par rapport aux objectifs et aux résultats

| Résultats attendus | Activités prévues | Principales réalisations et leur impact |
|--|---|---|
| Résultat 1 : Un guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites et micro entreprises qui ont une valeur ajoutée à la consolidation de la paix est élaboré et vulgarisé | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les pratiques d'entrepreneuriat de certaines micros entreprises qui favorisent la réconciliation et la cohésion sociale. • Identifier les secteurs d'activités porteurs d'opportunités et capables de se développer. • Identifier les besoins des petits et micro entrepreneurs qui participent à la consolidation de la paix et qui peuvent créer des partenariats. • Faire une étude de cas sur ces pratiques d'entrepreneuriat et la mettre à la disposition des acteurs locaux et internationaux • Organiser un atelier de validation de l'étude de cas et la multiplier en 1.000 exemplaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Les documents sont prêts et en cours d'impression. 13 marchés porteurs d'opportunités sont identifiés. • 7 pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix définies. • Une base de données des petites et micro-entreprises par secteur d'activité est mise en place. • L'utilisation de ces documents par le partenaire d'exécution pour l'organisation de quatre ateliers provinciaux a déjà permis à 285 personnes à avoir accès au concept de l'entrepreneuriat pour la consolidation de la paix. • Le Ministère de tutelle compte utiliser ces documents dans son plaidoyer pour la mobilisation de fonds en faveur des personnes touchées par le conflit. • Le plaidoyer continue |
| Résultat 2 : Un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre les acteurs économiques locaux et internationaux sur les « pratiques d'entrepreneuriat favorisant les activités liées à la consolidation d'échange. | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser 4 ateliers provinciaux • Organiser un colloque national | <ul style="list-style-type: none"> • 4 ateliers (2 jours par atelier) provinciaux ont été organisés durant le second trimestre et 285 personnes ont bénéficié d'une formation sur les pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix. • Un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre les acteurs économiques locaux sur les « pratiques d'entrepreneuriats qui favorisent la consolidation de la paix ». • Synergie avec le projet « Jeunes » et le projet « Femmes » car, les bénéficiaires des deux projets ont été intégrés dans ces ateliers et sensibilisés aux pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix. • Une base de données réactualisée des micro-entreprises rurales. • L'administration a promis de plaider pour la mise en place d'une politique nationale claire d'appui aux petites et micro-entreprises. • Les institutions de micro finance (IMF) ont promis d'étudier les possibilités de diversifier les |

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>garanties afin de permettre à la majorité des participants à accéder au crédit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles ont également promis d'organiser une campagne d'information et de sensibilisation à la micro finance. • 4 commissions provinciales permanentes (une par région) ont été élues par les participants. Elles sont chargées de faire le suivi de ce cadre d'expression et de faire le plaidoyer pour les petits producteurs. • Le secteur administratif a promis de plaider pour la vulgarisation et la traduction en Kirundi de tous les textes et lois réglementant le secteur privé. |
| <p>Résultats 3 : Les pratiques d'entrepreneuriat des petites et micro entreprises qui permettent de faire du profit et qui favorisent la cohésion sociale et la coexistence pacifique sont multipliées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Formation des formateurs; • Renforcement des capacités de certains fonctionnaires du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ainsi que celui du Développement Communal et ; • Renforcement des capacités des petites et micro entreprises pour améliorer leurs pratiques d'entrepreneuriat et les encourager à créer des partenariats et à se multiplier afin d'apporter des réponses immédiates à la population burundaise rendue vulnérable par le conflit. | <ul style="list-style-type: none"> • Les ateliers ont été organisés par une ONG locale ce qui a permis à ses formateurs d'acquérir le concept de l'entrepreneuriat et la consolidation de la paix. • Les participants aux ateliers, ont inclus des fonctionnaires du Ministère de tutelle • Les micro-entreprises ont émis le souhait de multiplier les échanges d'expérience et leur participation accrue à des foires et expositions-ventes de leurs produits. • Identification par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de l'espace de vente de produits locaux au « musée Vivant » de Bujumbura. • Création d'un partenariat entre le Ministère de tutelle et le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture pour la mise en place de cet espace. • Synergie entre le projet « Jeunes » et le projet « petites et micro-entreprises » dans la réhabilitation de cet espace. • Etude de faisabilité de la réhabilitation de l'espace où tous les acteurs économiques pourront se rencontrer afin de pérenniser l'espace de dialogue. |
| <p>Taux d'exécution budgétaire : 72.00 %</p> | | |
| <p>Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette période a été essentiellement consacrée au renforcement du dialogue au sein de la communauté avec les micro-entrepreneurs, le secteur public et le secteur privé dans 4 provinces (englobant toutes les provinces du pays). Durant cette période plusieurs modules de formation ont été présentés à 280 personnes dont la majorité représente des petites et micro-entreprises, ainsi que le secteur public et le secteur privé. Le dialogue déjà établi par le projet entre les petites et micro-entreprises et le secteur privé et public a ainsi été renforcé grâce aux rencontres. • Lors des ateliers, les institutions de micro finance (IMF) ont promis d'étudier les possibilités de diversifier les garanties afin de permettre à la majorité des participants à accéder au crédit. Elles ont également promis d'organiser une campagne d'information et de sensibilisation à la micro finance. • La réactualisation de la base de données des acteurs qui favorisent la paix et le développement, en particulier les micro-entreprises sert de point de départ au Ministère de tutelle, en particulier son département de l'artisanat, pour mettre en place une base de données des artisans qui existent dans le pays par domaine d'activité. • L'étude de cas servira d'un point de départ au Ministère pour faire le plaidoyer afin de relancer le débat sur la structuration du secteur informel au Burundi. L'étude de marché permet au Ministère de préparer des projets de développement d'une chaîne de valeur à partir des micro-entreprises afin qu'elles puissent se développer et apporter des réponses immédiates à leurs communautés. • La mise en place des comités provinciaux permet ainsi de renforcer la coordination et l'orientation des micro-entreprises vers les pratiques qui leur permettent de mieux favoriser la consolidation de la paix. Le Ministère de tutelle et ses partenaires va mettre en place une stratégie pour faire pérenniser les acquis de ces ateliers en particulier pour le fonctionnement des comités provinciaux afin que les activités liées à l'entrepreneuriat au niveau rural soient mieux coordonnées au niveau provincial et que le dialogue établi soit durable. • La stratégie de pérennisation des résultats du projet, en cours de préparation permettra de rendre durable l'esprit d'entreprise et l'espace de dialogue et de ventes. • Le projet continue à collaborer avec le projet « jeunes » dans le cadre de la mise en place d'un espace de vente permanent car les jeunes réhabilitent la façade du parc du Musée vivant où des pourparlers pour une nouvelle synergie entre les deux projets est en cours entre le Ministère de tutelle et le Ministère du Commerce, de l'industrie et du tourisme. | | |